



Acte n° 2022C150

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2022

Nombre de Conseillers :		Date de convocation du Conseil Communautaire :	
En exercice	: 45		
Présents	: 34		06/10/2022
Pouvoirs	: 7		
Votants	: 41		

Le 13 Octobre 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Fablen BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Gérard PORRETTI, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Marcel BABAD (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN), Ingrid BESSON, Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Jean-François CHANTELOUBE, Patrick NABETH, Stéphanie PALLIER (Pouvoir Richard PACCAUD), Amina LEGHNIDER (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), David POMMIER, Bernard REY (Pouvoir Emmanuelle CARGNELLI), Pierre ROSET (Pouvoir Christine FORNES).

Secrétaire de séance : Vincent LAUTIER.

OBJET : FINANCES - Liste des bâtiments exonérés de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2023

M. Vincent LAUTIER, Vice-Président en charge de la gestion des déchets, expose :

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification intercommunale,

Vu l'article L1521 du Code Général des Impôts, portant modalités d'assujettissement et d'exonération de la TEOM,

Vu la délibération du 23 septembre 2019 (2019C94) instituant la TEOM par la Communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV),

Vu la délibération du 23 septembre 2019 (2019C96) instituant le principe d'exonération de la TEOM,

LISTE DES BÂTIMENTS EXONÉRÉS

Sur demande des intéressés, sont proposés à l'exonération pour l'année 2023,

PROPRIETAIRE	N° DE PROPRIETAIRE	LOCATAIRE	ADRESSE	COMMUNE
REGIE SERVICES ENERGIE		RSE	LE BOURG LE BOURG LE BOURG LE BOURG EN GROBET AU JONCHAY MASSERAN LE PANNEAU A LA PRAZ TERRE DE LA GRACE RUE BURLAT CHEMIN DE LA GRANGE DU BOIS RTE DE ST TRIVIER RTE DE ST TRIVIER	AMBERIEUX EN DOMBES
SCI JETT		EURL FORNES	86 LOT LES AUBEPINES	AMBERIEUX- EN-DOMBES
SARL ELOS	166 +00121 X	SAS SOMEFI	ZA DU PARDY	FRANS
PATRICK WEIL		CHENIL DE LA FERME DE BIESSÉ	LIEU-DIT EN BIESSÉ	FRANS
AUCHAN RETAIL FRANCE	238 +00221 L	SAS AUCHAN SUPERMARCHÉ	AVENUE DE LAVOISIER	MASSIEUX
SA BRICOMAN	238 +0097 L	BRICOMAN	PARC D'ACTIVITES RD 66	MASSIEUX
SAS JMCL		PMG	386 AVENUE LAVOISIER	MASSIEUX
SAS JMCL		DUQUEINE RHONE ALPES	386 BIS AVENUE LAVOISIER	MASSIEUX
ELECTRICITE P. PARDON		ELECTRICITE P. PARDON	ESPACE DES GENETS – ZI REYRIEUX – RUE DES COMMUNALES	REYRIEUX
EURL GARAGE BACONNIER		SARL GARAGE BACONNIER	1078 ROUTE DE LYON	REYRIEUX
SCI ALIDAM		SARL TRADISTEAK	5381 RUE DU POU DU CIEL	REYRIEUX
SCI ALIDAM		SARL L'INSTANT PRIMEUR	5381 RUE DU POU DU CIEL	REYRIEUX
SCI CLEDICE		SCI CLEDICE	ZI DU LOURE	REYRIEUX
SCI LES MYOSOTIS	322 +00274R	SARL GREEN	ROUTE DE LYON	REYRIEUX

EHPAD RESIDENCE UTRILLO - IGE		EHPAD RESIDENCE UTRILLO	750 CHEMIN DE LA MULATI	SAINT BERNARD
ENTREPRISE HERVE POULENARD	362 P00078 V	ENTREPRISE HERVE POULENARD	825 CHEMIN DES CRETES	SAINT JEAN DE THURIGNEUX
COMMUNE DE SAVIGNEUX		PERTHET SERVICE PLOMBERIE	65 ROUTE D'ARS	SAVIGNEUX
CARREFOUR PROMODES - CSF		CARREFOUR MARKET	ROUTE DE LYON	TREVOUX
GARAGE RENAULT BUATHIER		GARAGE RENAULT BUATHIER	AVENUE DU FORMANS	TREVOUX
SCI PERRAUD CAILLAT		GARAGE JP2M	24 RUE DE MUZARD	VILLENEUVE

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 04/10/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité (Christine FORNES ne prend pas part au vote) :

- **DE PROPOSER** à l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2023 les locaux de la présente liste ;
- **DE CHARGER** le Président de transmettre cette liste aux services fiscaux.

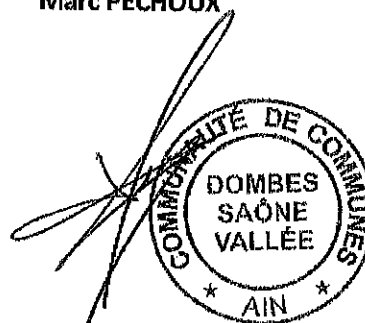
A Trévoux, le 13/10/2022

Le Secrétaire de Séance,
Vincent LAUTIER

Le Président,
Marc PECHOUX

Affichage sous format électronique :

19 OCT. 2022



Accusé de réception en préfecture
001-200042497-20221013-2022C150-DE
Reçu le 19/10/2022